



Information sur la naturalisation

Par **salim**, le **27/05/2012** à **12:18**

Bonjour, rn Résident en France de nationalité algérienne rn ma question est la suivante rn dans le cadre de dépôt de la nationalité française rn je voudrais savoir est-ce que je peux et j'ai le droit de déposer et est-ce qu'il n'y a pas de risque de refus vu qu'il y a une interruption de séjour rn mes données rn arrivé en France en 2002 en qualité d'étudiant rn 2006-2008 : interruption de séjour (QTF) pour motif échec d'études rn pendant l'interruption j'ai pu valider 2 diplômes universitaires rn régulariser en 2008 avec l'association CIMADE rn je possède actuellement d'un titre de séjour : vie privée et familiale rn je suis en CDI depuis février 2009 en qualité de directeur adjoint (super marché) rn rn rn merci d'avance rn dans l'attente de votre part, veuillez accepter mes profonds respects.